

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 26 septembre 2024

### Contacts presse

Dr François Blanchecotte  
06 08 89 61 02  
president@sdbio.eu

Siège social  
11 rue de Fleurus  
75006 Paris  
Téléphone : 01 53 63 85 00 -  
Télécopie : 01 53 63 85 01.  
Email : info@sdbio.eu  
Site : www.sdbio.eu

### PAGE 1 SUR 2

Le SDBIO est le principal syndicat libéral représentatif de la profession. Il rassemble tous les biologistes libéraux, quel que soit leur diplôme d'origine (pharmacien ou médecin). Il négocie les accords conventionnels avec l'Assurance maladie, représente les biologistes médicaux dans l'ensemble des commissions, organismes où la profession doit faire valoir ses positions. Il représente les biologistes médicaux employeurs dans les négociations de branche.

**Les biologistes médicaux mobilisés et unis pour défendre l'avenir de la biologie médicale, au service des patients !**

## **96% des biologistes médicaux ont fermé leurs portes entre vendredi 20 septembre et lundi 23 septembre inclus**

« Suite à l'appel des organisations syndicales représentatives de la profession, sur les 4 300 sites de biologie médicale en ville, moins de 200 sites sont restés ouverts » a indiqué le Mouvement de l'Intersyndicale de la biologie médicale (composé de SDBIO, BIOMED, SNMB, SLBC).

Cette mobilisation inédite témoigne des inquiétudes et de la colère forte de l'ensemble des biologistes médicaux, **suite à la décision unilatérale et brutale de l'Assurance maladie (CNAM)** de réduire drastiquement la cotation des actes de biologie médicale, au mépris des impacts pour le patient.

**La détermination de la profession est profonde.** « Nous appelons à un échange avec l'Assurance maladie basé sur des chiffres fiables et transparents pour protéger nos patients d'une biologie low cost » affirme le Mouvement Intersyndical. « Nous serons contraints de reprendre des actions fortes si le dialogue est impossible ».

La mesure de la CNAM engendrera des conséquences à très court terme sur la qualité de la biologie médicale en ville et à l'hôpital, et sur la prise en charge des Français, alors que la situation du secteur de santé est déjà fortement dégradée et que 70% des diagnostics médicaux s'appuient sur les examens biologiques :

- Disparition de nombreux laboratoires d'urgence et de proximité, particulièrement dans les zones rurales, déjà touchées par les difficultés d'accès aux soins,
- Dégradation de la qualité de service apporté au patient,
- Fermeture de sites de proximité prenant en charge les urgences,
- Réduction des jours et horaires d'ouverture,
- A l'hôpital, engorgement des urgences biologiques et saturation des prélèvements,
- Difficultés à assurer correctement le suivi de certains patients, notamment pour les maladies chroniques,
- Incapacité à contribuer aux ambitions des pouvoirs publics en matière de prévention,
- Aggravation de la pénurie de soins, déjà constatée par les Français.

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 26 septembre 2024

### Contacts presse

Dr François Blanchecotte  
06 08 89 61 02  
president@sdbio.eu

Siège social  
11 rue de Fleurus  
75006 Paris  
Téléphone : 01 53 63 85 00 -  
Télécopie : 01 53 63 85 01.  
Email : info@sdbio.eu  
Site : www.sdbio.eu

### PAGE 2 SUR 2

Le SDBIO est le principal syndicat libéral représentatif de la profession. Il rassemble tous les biologistes libéraux, quel que soit leur diplôme d'origine (pharmacien ou médecin). Il négocie les accords conventionnels avec l'Assurance maladie, représente les biologistes médicaux dans l'ensemble des commissions, organismes où la profession doit faire valoir ses positions. Il représente les biologistes médicaux employeurs dans les négociations de branche.

« Nous nous posons des questions sur les procédés de l'Assurance maladie, dont les objectifs ne sont pas clairs » ajoutent les syndicats. La CNAM a pris cette décision sans concertation, au motif que la croissance annuelle du nombre d'examens de biologie est supérieure aux estimations ayant servi de base à la définition de l'enveloppe allouée à la biologie. Cette estimation avait pourtant été confirmée par l'assurance maladie elle-même à 2.5% lors d'une réunion en juin 2023, et c'est cette estimation qui a abouti à un accord. « Nous avons constaté par la suite que cette augmentation était d'environ 6%, et non de 2,5% ; sans savoir si ces chiffres étaient connus ou non de la CNAM au moment de la signature de l'accord », nous informent les syndicats. Cette explosion inédite des volumes d'examens a pourtant débuté en janvier 2023, soit 5 mois avant l'estimation erronée donnée par la CNAM. Elle reste inexpiquée par la CNAM, malgré les demandes répétées d'explications de la profession.

Les syndicats alertent sur le fait qu'avant la fin de l'année 2024, dès lors que l'enveloppe budgétaire dédiée à la biologie médicale sera consommée, le coût de tout examen de biologie médicale qui sera réalisé devra être rétrocedé intégralement par les laboratoires à l'Assurance Maladie avec, en "prime", le coût supplémentaire lié aux frais de réalisation de ces examens. **Les laboratoires n'auront alors d'autre choix que de fermer leur porte ("shutdown") et ce, jusqu'à la fin de l'année.**

« Nous regrettons cet état de fait, qui donne un avant-goût de la biologie de demain, mais l'absence de réaction des autorités de santé face à nos questionnements ne nous laisse pas d'autres options » précise le Mouvement Intersyndical.

**La profession rappelle qu'elle ne demande pas de financement supplémentaire**, elle demande un partage juste et équitable des dépenses liées à l'accroissement des volumes avec l'Assurance maladie, en cohérence avec l'esprit des précédentes négociations. « Mais nous ne laisserons pas l'Assurance Maladie détruire cette filière médicale indispensable à tous les Français, et considérée comme l'une des plus efficaces au monde » affirment les syndicats.

Ces actions cesseront dès que l'Assurance Maladie reviendra sur sa décision arbitraire et ouvrira un dialogue constructif pour assurer la soutenabilité de la dépense publique et garantir à la profession les moyens, la stabilité et la visibilité suffisante pour continuer de proposer aux patients une offre de qualité sur l'ensemble du territoire.

### Coordonnées des signataires :

- **Dr Jean-Claude AZOULAY** – Président du Syndicat National des Médecins Biologistes (SNMB) - azoulayjc@aol.com - 06 60 99 42 28
- **Dr Lionel BARRAND** – Président du Syndicat Les Biologistes Médicaux (Les BIOMED) – president@lesbiomed.fr - 06 67 20 81 88
- **Dr François BLANCHECOTTE** – Président du Syndicat des Biologistes (SDBIO) - president@sdbio.eu - 06 08 89 61 02
- **Dr Thierry BOUCHET** – Président du Syndicat des Laboratoires de Biologie Clinique (SLBC) - t.bouchet@noos.fr - 06 33 56 03 94